
2004-09-22

La Banque nationale et l'évolution des moyens de paiement

Guy Quaden, Gouverneur de la Banque nationale de Belgique à l'occasion du Symposium organisé par Banksys sur l'avenir du paiement électronique

L'histoire du paiement électronique en Belgique est intimement liée à celle de la Banque nationale. D'abord parce que veiller au bon fonctionnement des systèmes de paiements - que ceux-ci soient électroniques, scripturaux ou fiduciaires - fait partie des responsabilités d'une banque centrale. Ensuite, parce que la Banque nationale a toujours eu pour ambition de jouer un rôle moteur dans le développement de systèmes et moyens de paiements efficaces en promouvant notamment les paiements électroniques qui sont aujourd'hui parmi les plus développés dans le monde. La demande qui lui a été adressée d'animer la table ronde sur l'avenir des moyens de paiement mise en place récemment en est un autre exemple. C'est donc avec plaisir et intérêt que nous accueillons aujourd'hui dans nos locaux le Symposium sur l'avenir du paiement électronique organisé par Banksys à l'occasion de son 15^e anniversaire.

Parmi ses métiers de base, la Banque nationale est chargée, d'une part, de l'impression des billets et de la mise en circulation des pièces et des billets, et d'autre part de l'organisation et de la supervision des moyens de paiement électroniques. Ses responsabilités couvrent donc l'ensemble des moyens de paiement. Ceux-ci évoluent rapidement, bénéficiant du développement incessant des technologies de communication, ce qui conduira vraisemblablement à encore réduire l'importance relative du cash avec une montée en puissance de nouveaux paiements électroniques. Ces différents moyens de paiements continueront toutefois à coexister en fonction des besoins des différents agents économiques qui souhaitent, comme le confirme une enquête récente de Banksys, pouvoir garder le choix entre les différents moyens de paiement existants.

Même si le billet constitue son produit phare et la première source de sa rentabilité, la Banque nationale, institution d'intérêt général, n'a jamais hésité à promouvoir les paiements électroniques, bien au contraire. Elle a contribué, dès la fin des années 1960, à mettre en place un système de paiement électronique de montants peu élevés. Différentes initiatives ont dès cette époque été prises pour standardiser les opérations de paiement : l'introduction du numéro de compte structuré, le bulletin de virement uniforme, la « cheque truncation » et d'autres protocoles interbancaires qui ont contribué à rendre le traitement des paiements plus efficace et donc moins coûteux.

En 1974, la Banque nationale et la communauté bancaire lançaient le CEC, initiative qui a permis à la Belgique d'être à l'époque le seul pays au monde à disposer d'une chambre de compensation automatisée. Le système qui procède à la compensation journalière de la toute grande majorité des paiements scripturaux traite en moyenne environ 4 Mio d'opérations par jour, pour un montant de plus de 2 Mlds d'euros.

En 1996, dans un même esprit de coopération, la Belgique lançait ELLIPS, système de règlement brut en temps réel de montants importants. Ce système, complémentaire au CEC, allait être le maillon belge du système de paiement européen Target. Il s'agissait d'une étape indispensable à la création d'une zone euro et au lancement en 1999 de la politique monétaire unique. Si le passage à la nouvelle monnaie européenne, le 1^{er} janvier 1999, a été une réussite, nous le devons en grande partie à la solidité et à la fiabilité des systèmes de paiement intégrés à Target.

Aujourd'hui encore, l'engagement opérationnel de la Banque nationale comme banque centrale dans la gestion des paiements électroniques reste une particularité. En Europe, seules la Bundesbank et la Banque d'Italie jouent un rôle limité dans l'organisation des chambres de compensation automatisées de leur pays. Ce que l'on pourrait appeler le modèle belge a toutefois prouvé son efficacité dans un environnement bancaire en pleine mutation et de plus en plus contraignant. C'est la raison pour laquelle, l'Europe cherche aujourd'hui à mettre en place des systèmes de coopération similaires à ceux établis depuis la fin des années soixante dans notre pays.

On examine aujourd'hui comment on pourrait faire migrer les paiements traités par les chambres de compensation nationales vers une plate-forme européenne. La Banque nationale participe activement aux réflexions en cours et le CEC était parmi les premières chambres de compensation à proposer des études de faisabilité et des scénarios possibles au sein de l'European payments Council et de l'Association bancaire pour l'euro.

Une évolution similaire est en cours pour le système de règlement brut transfrontalier Target. Ici aussi la Belgique a joué un rôle de pionnier dans la conception de la nouvelle plate-forme unique Target 2 qui remplacera à terme les différentes plates-formes nationales.

Cette recherche d'efficacité va de pair avec le souci de la fiabilité et de la continuité des systèmes. Conformément au Traité de Maastricht, en effet, les banques centrales sont responsables du bon fonctionnement des systèmes de paiement, ce qui les amène, comme c'est le cas pour la BNB, à assurer l'oversight des systèmes de paiement nationaux.

Son rôle dans l'organisation et la surveillance des systèmes de paiement a amené les secteurs et les Ministres concernés à confier à la Banque l'animation de la table ronde sur l'avenir des moyens de paiement en Belgique.

Au printemps dernier, les ministres fédéraux des Finances, de la Protection de la Consommation et de l'Économie de l'époque, M. Reynders, Mme Van den Bossche et Mme Moerman m'ont demandé de présider un *Steering Committee* sur l'avenir des moyens de paiement en Belgique. Cette concertation a pour objectif d'élaborer des propositions concrètes en vue de réduire le coût et d'accroître l'efficacité des systèmes de paiement en Belgique, dans le respect de la liberté de choix de chacun.

Des représentants de toutes les parties concernées, à savoir les pouvoirs publics, les employeurs, les travailleurs, les commerçants, le secteur bancaire et les consommateurs, participeront à cette table ronde. S'il est encore trop tôt pour présenter des résultats concrets, les points essentiels de la concertation sont déjà connus. Au cours d'une première réunion, les parties en présence ont, en effet, pu exposer leurs priorités. Cette réunion a débouché sur la création de deux groupes de travail chargés de missions très spécifiques.

Un premier groupe de travail réalise actuellement une étude sur les coûts et les bénéfices des différents moyens de paiement les plus fréquemment utilisés en Belgique. Quatre instruments de paiement ont été retenus : l'argent liquide, les cartes de débit, le porte-monnaie électronique Proton et les cartes de crédit.

Ce groupe de travail s'efforce, entre autres, de quantifier, avec la plus grande précision possible, le coût de chacun des moyens de paiement concernés. Il va de soi qu'outre l'aspect purement financier, d'autres aspects plus qualitatifs, comme la sécurité et la fiabilité, l'infrastructure nécessaire ou la convivialité sont examinés. S'ils ne peuvent pas ou difficilement être quantifiés, ces facteurs jouent souvent un rôle décisif dans le choix du consommateur.

Les virements et domiciliations n'ont pas été pris en considération, ils ne sont en effet que peu ou pas utilisés pour effectuer des paiements courants, mais le sont plutôt pour régler des emprunts, des factures de gaz et d'électricité ou des achats ponctuels importants. Par ailleurs, les chèques ne sont presque plus utilisés pour le règlement d'achats courants : en 2004, moins de 0,5 p.c. de toutes les opérations de détail ont été réglées par chèque.

Les changements de comportement de la population belge en matière de paiement ne se sont pas limités à un net recul de l'utilisation des chèques, l'argent liquide a aussi perdu du terrain au profit des moyens de paiement électroniques comme la carte de débit et, plus récemment, le porte-monnaie électronique Proton. Si vous me demandez si cette évolution va déboucher sur la disparition totale du cash, je vous répondrai par la négative. Bien que l'importance relative des billets de banque et des pièces de monnaie dans les opérations de détail en Belgique se soit fortement réduite ces vingt-cinq dernières années, je reste convaincu que la monnaie fiduciaire ne disparaîtra jamais complètement des circuits de paiement.

Un exemple frappant est celui de l'introduction de l'euro fiduciaire, le 1^{er} janvier 2002. En 2001, la quantité de pièces et de billets en circulation en Belgique a sensiblement diminué : de 11,9 milliards d'euros à la fin de l'année 2000, elle est tombée à 7,1 milliards d'euros à la fin 2001. En vue de limiter les problèmes de

conversion, bon nombre de particuliers et de sociétés avaient en effet choisi, avant le passage à l'euro fiduciaire, de détenir moins d'argent sous la forme de cash et davantage sous la forme de dépôts automatiquement convertis en euro. Bien que certains particuliers soient, à cette occasion, passés à l'utilisation de moyens de paiement électroniques tels que Proton, la quantité d'argent liquide a fortement progressé depuis lors, à tel point que la valeur totale des pièces et billets en euro dans la zone euro dépassait en juillet 2004 de 30 p.c. environ celle de l'ensemble des pièces et billets nationaux en juillet 2000. La demande émanant de pays qui ne font pas partie de la zone euro a, sans aucun doute, joué à la suite du renforcement du rôle international de l'euro, mais cette évolution démontre aussi clairement que l'argent liquide ne sera pas de sitôt éliminé par les moyens de paiement scripturaux et électroniques même si ceux-ci sont davantage utilisés par les consommateurs.

Pour accommoder les habitudes en vigueur dans les différents pays de l'Union monétaire, il existe une grande, et peut-être une excessive, variété de pièces et billets en euro. Dans plusieurs pays, dont la Belgique, les plus petites pièces et/ou les plus hautes coupures font problème.

La problématique des pièces d'1 et 2 centimes d'euro, confiée à un sous-groupe de travail, a constitué un des feuillets de l'été. Les commerçants - qui ne sont cependant pas unanimes sur ce point - souhaiteraient faire l'économie des frais et inconvénients liés à la gestion et à la manipulation de ces pièces. Les consommateurs sont partagés entre l'agacement que leur cause cette mitraille et leur inquiétude d'être victimes de prix arrondis à la hausse.

La solution - déjà pratiquée avec des modalités diverses en Finlande et aux Pays-Bas - paraissait consister dans l'arrondissement symétrique (à la hausse et à la baisse) du seul montant total à payer (et non du prix de chaque bien ou service). Une médiatisation précipitée des discussions au sein du sous-groupe a pour le moment abouti à un blocage. De son côté, le Ministre des Finances a annoncé l'arrêt de la production de ces pièces dès l'an prochain. Il est vrai qu'en principe elles ne manquent pas : la Monnaie royale en a frappé plus de 700 millions (70 par tête de Belge !). Encore faudrait-il que leurs propriétaires soient toujours en mesure de les localiser...

J'en reviens aux paiements électroniques. Le deuxième groupe de travail, mis sur pied par le *Steering Committee*, examine actuellement des initiatives concrètes visant à moderniser les circuits de paiement au sein des pouvoirs publics. Les activités de ce groupe se concentrent sur la réduction de l'utilisation des timbres fiscaux et des chèques circulaires et sur la promotion du recours aux instruments de paiement électroniques pour toute opération réalisée par ou avec les services publics. Il va de soi que ces initiatives n'ont pas pour objectif de remplacer complètement l'argent liquide par les paiements électroniques, mais d'offrir le choix le plus large au consommateur.

Les banques ont favorisé ces dernières années l'utilisation des moyens de paiement électroniques par les consommateurs belges en décourageant notamment les opérations au guichet par le biais de hausses de tarifs. Le groupe de travail joue aujourd'hui le rôle de catalyseur pour que les paiements électroniques s'inscrivent aussi dans les habitudes des pouvoirs publics. Ils doivent en effet pouvoir offrir aux consommateurs le choix entre plusieurs moyens de paiement et ne peuvent nier les changements survenus dans le comportement des consommateurs en matière de paiement.

Comme banque centrale, la Banque nationale de Belgique entend continuer à jouer au niveau européen le rôle qu'elle a toujours rempli au niveau national.

Celui-ci est triple :

Elle doit, d'abord, être un catalyseur de changement, servir de forum pour stimuler la discussion et la coopération entre toutes les parties intéressées. C'est ce qu'elle a fait dans le passé au niveau du CEC, et c'est ce qu'elle fait aujourd'hui en présidant la table ronde sur l'avenir des moyens de paiement.

Elle doit aussi rester un acteur:

Pour la BNB, ce rôle se reflète depuis toujours dans l'organisation pratique et la gestion opérationnelle des systèmes de paiement, depuis la fondation de la Chambre de compensation manuelle, en 1908, jusqu'à la mise au point de la composante belge de TARGET, ELLIPS, en 1996, en passant par l'organisation du CEC, en 1974.

Elle doit enfin assumer ses responsabilités de superviseur:

A ce titre, elle veille à la sécurité et à l'efficacité de systèmes aussi importants que SWIFT, ELLIPS, le CEC, le système de clearing des titres dématérialisés de la dette publique belge, Banksys, Mastercard Europe, Euroclear, Clearnet ou la CIK.

La Banque nationale est convaincue que le maintien de la tradition de dialogue et de coopération dans le domaine des paiements électroniques, qui ont fait de la Belgique un pays à la pointe du progrès en ce domaine, demeurera un atout important pour les banques belges et l'économie nationale, non seulement sur le plan interne mais aussi et surtout au-delà de nos frontières.

Je vous remercie de votre attention.
